

<b>Nummer</b>	<b>20067</b>
<b>Vraag</b>	<b>Lastenverlaging</b>
<b>Datum</b>	<b>03/10/2013</b>
<b>Indiener</b>	<b>David Clarinval - MR</b>
<b>Adviseur</b>	<b>Tom</b>

Après le 1<sup>er</sup> octobre 2012, 2.471 travailleurs en équivalents temps plein ont pu être engagés par le dispositif de baisse de charges sur les trois premiers emplois. Le nombre d'employeurs concernés s'élève à 4.436.

La distinction entre les nouvelles entreprises et celles qui ont bénéficié de l'effet rétroactif n'est pas disponible.

La mesure a été renforcée lors du dernier conclave budgétaire. Après le 1<sup>ière</sup> janvier, il y aura aussi une réduction décharges pour le 4ieme et 5ieme emploi

---

**Monica De Coninck**

**Minister van Werk**